

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 1

Artikel: La pancarte de Rougemonts de 1115
Autor: Æbischer, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-22983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aider, nous procurer quelques nouvelles adhésions, empêcher les défections de se produire.

Ainsi nous pourrons continuer une œuvre que nous estimons à un haut degré morale et patriotique. Aimer l'histoire de son pays, c'est aimer son pays lui-même. Connaître son passé, c'est comprendre son présent et son avenir. Contribuer à répandre l'étude de l'histoire nationale, c'est accomplir un devoir de bon citoyen, de bon patriote.

LES DIRECTEURS.

LA PANCARTE DE ROUGEMONT DE 1115

par

P. ÆBISCHER.

Ce n'est certes pas la première fois que ce vieux texte, dont l'intérêt est d'ailleurs indiscutable, sera publié : il y a un siècle déjà, en effet, le doyen Bridel, qui avait gardé de son séjour de neuf années à Château-d'Oex l'amour de tout ce qui concernait la vie passée du Pays-d'Enhaut, en avait donné une traduction française dans le *Conservateur Suisse*¹, puis dans sa *Notice historique sur le comté et les premiers comtes de Gruyères*² ; le texte latin fut publié tout d'abord par Zeerleder³, puis par Hisely et Gremaud dans les *Monuments de l'histoire de Gruyère*⁴, et enfin il parut dans les *Fontes rerum bernensium*⁵ ; il y a quelque treize ans, de plus, parut dans la présente *Revue Historique Vaudoise*⁶ une troisième

¹ *Conservateur Suisse*, t. III, pp. 397-403 ; avec notes : pp. 400-403.

² *Mém. et doc.*, p. p. la Soc. d'hist. de la Suisse romande, t. I, pp. 242-244.

³ Zeerleder, *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern*, t. I, p. 56.

⁴ *Mém. et doc.* p. p. la Soc. d'hist. de la Suisse romande, t. XXII, pp. 8-11.

⁵ *Fontes rerum bernensium*, t. I, pp. 366-367.

⁶ *Revue Historique Vaudoise*, 1906, pp. 265-267.

édition de la traduction française de Bridel — sauf quelques petits détails sans grande importance, — publiée par M. F. Reichlen dans l'article qu'il consacra au prieuré de Rougemont. — Mais, si multiples soient-elles, ces différentes éditions ne suffisent pas : soit la traduction Bridel, en effet, soit le texte de Zeerleder — et par le fait même celui d'Hisely et des *Fontes rerum bernensium*, car ces trois textes sont proches parents — ont pour source, non point l'original de la charte de 1115, mais un simple vidimus du 11 août 1500, fait par l'official de la curie lausannoise en faveur de frère Glaudius Marchand, prieur de Rougemont, et conservé, ainsi que l'indique Hisely, aux Archives cantonales vaudoises. Au temps du doyen Bridel et même bien plus tard, on ne connaissait pas le document original ; le doyen croyait à son existence, il espérait qu'on le retrouverait un jour, soit aux archives de Fribourg, soit à celles de Vaud¹ : on l'a découvert, assez bien conservé encore, il n'y a pas très longtemps, dans les archives de Rougemont même, ce que le dernier éditeur de la charte mentionne dans une note, sans que cependant l'on s'aperçoive que son texte ait bénéficié de cette trouvaille inespérée. — Car si le vidimus de 1500 est pour le fond presque semblable à l'original, il en diffère quant à de nombreux détails, quant aux noms propres surtout : presque tous les noms de lieux ou de personnes y sont mal lus et méconnaissables sous leur nouvel habit, ce qui obligea Hisely et Gremaud à mettre un si grand nombre de points d'interrogation entre parenthèses — et ils n'en mirent de loin pas assez encore — à côté des formes qui leur paraissaient à juste titre douteuses.

Et pourtant, à côté de l'intérêt purement historique que présente ce vieux document, il possède un intérêt philologique aussi, et non négligeable, par le fait précisément de tous ces

¹ *Mémoires et doc.*, t. I ; Bridel, *op. cit.*, p. 242.

noms de lieux qu'il cite — Oiz, Batentens, Reublo, Ransoneri et tant d'autres — et qui sont, non seulement les premiers témoins de l'existence de ces villages ou de ces lieux-dits, mais encore la base, pour ainsi parler, sur laquelle on pourra peut-être édifier l'étymologie de ces noms.

TEXTE DE LA CHARTE

1115, 1^{er} août.

Original aux Archives de Rougemont (Collège communal).

/₁ Notum sit¹ omnibus hominibus tam absentibus quam presentibus quod domino papa Hildebrando² sancte romane ecclesie presidente. Henrico³ autem /₂ rege regnante⁴ & in episcopatu lausanensi episcopo burcardo⁵ agente. Wilerius comes & coniux eius agatha. filii que eorum. Nec non & /₃ Vldricus eiusdem comitis auunculi filius. & coniux eius berta & filii eorum. dederunt heremum. libere cum omni iure. sine retentione⁶. quod adiacet /₄ inter duo flumina que uocantur flandru⁷. Deo & sancto petro cluniensis ecclesie. cum

¹ Le *s* du document original est toujours le *s* long, sauf indication contraire ; les *st* et *ct* sont liés. Les lettres en italiques représentent les abréviations de la charte, et les lignes sont indiquées par un trait / suivi d'un petit chiffre sous la ligne.

² Écrit Hildebrando, avec *o* exponctué et remplacé par *i* suscrit. C'est le pape connu sous le nom de Grégoire VII (1073-1085).

³ Henri IV, empereur d'Allemagne (1056-1106).

⁴ Le *e* final de « regnante », rendu illisible par une tache, a été remplacé par un *e* suscrit.

⁵ Burcard d'Oltingen. Cf. Gremaud, *Catalogue chronologique des évêques de Lausanne*, p. 6.

⁶ La phrase « libere cum omni iure sine retentione quod adiacet » a été écrite après coup — l'écriture est du commencement du XIII^{me} siècle — sur un espace gratté.

⁷ Ce sont les deux Flendruz actuels : le premier, le Flendruz inférieur, débouchant dans la Sarine au sud du hameau du même nom ; le second, le Flendruz supérieur, appelé généralement Griesbach.

uno homine nomine *Walterus* de castel¹. In quo loco ad honorem dei /₅ ecclesia constructa beatissimi nicholai confessoris christi. ab incolis eiusdem loci digna celebratur memoria. Postea isdem comes diuinitus in - /₆ - spiratus ultra unum predictorum fluminum. in ea parte que finem facit contra alce-mannos² quicquid in decimis acceuerat uel adhuc accrescere /₇ sperabat dedit ad predictum locum., Deinde predictus *Vldricus* quicquid in decimis possidebat in eadem ualle totum contulit eidem ecclesie., /₈ Post hec filius eius *Hugo* iturus *iherosolimam* dedit dimidiam ecclesiam que uocatur *oiz.*, Postea uero non nulli de diuersis locis audientes /₉ famam bone conuersationis habitantium in loco illo. illorum desiderantes laborum uel orationum participes³ fieri. decimas quas habebant /₁₀ in eadem ualle *oiz.* pro uoto dederunt deo & sancto nicholao. Et hec sunt illorum nomina. quorum beneficiis ornatur eius ecclesia. *Turincus* & *Hubertus* /₁₁ nepotes predicti comitis dederunt decimam quam habebant. Alius *Torincus*. & *Wido* nepotes eius de *perausa*⁴ similiter decimam quam habebant. /₁₂ *Recho* de *uilar*⁵ uice dominus. decimam quam tenebat de comite. dedit eo concedente. *Truoldus* & fratres eius de *uilar* decimam quam habebant dederunt /₁₃ similiter. *Forinsecus* autem montana. *Redboldus* de *mauguens*⁶ iturus *iherosolimam* quicquid habebat in alodio in

¹ Sans doute Château [d'Oex]. — Le terme « Oex » semble avoir eu une signification plus générale que « Castel », qui désignait d'une manière spéciale le village existant à l'entour du château même.

² Æ liés. — La frontière linguistique n'a donc pas varié du XI^{me} siècle à nos jours dans cette contrée.

³ Écrit d'abord « particeps » ; « -ceps » a été ensuite barré et le même scribe a écrit au-dessus : « -cipes ».

⁴ Pâturage au sud de Rougemont, au pied des rochers de la Gummfluh.

Actuellement Grandvillars, dans la Gruyère, où il a existé au moyen âge une famille noble de ce nom. Cf. Thorin, *Notice historique sur Grandvillars*, pp. 164-165.

⁶ Il m'a été impossible d'identifier ce Manguens. Il semblerait que ce soit une localité de la Gruyère, puisque Redboldus donne des dîmes qu'il possède à Battentin et à Vaulruz.

eodem uico e in batentens¹. & /₁₄ in ualle rodulfi². totum contulit addens de familia sua utriusque sexus. Qui redempti sunt a priore nostro domno iohanne. C. V. solidos. Deinde alii /₁₅ quam plures decimas minine³ recipientes. quos enumerare singillatim non possumus. dederunt usque ad X. iugera⁴. Testes⁵ sunt. Wilelmus. Wido /₁₆ Liefredus. Falco. Emmo. Hugo & Nantelmus. Quum longus dies rei geste memoriam auferre solet apicibus litterarum tam presentibus quam sequa - /₁₇ - cibus reducere curavimus. quod supradictus comes. decimam quam habuit in ualle oiz contulit ecclesie sancti Nicholai rubei montis. laudantibus omnibus /₁₈ filiis suis. & Giraldo⁶ episcopo lausanensis ecclesie in capitulo hoc idem laudante audiente Oucilino presbitero Oudricus teutonicus⁷ pro remedio anime sue /₁₉ in ibi uineam quam habuit a crissei⁸ donauit., Willelmus de corbieres⁹ hoc idem fecit

¹ Aujourd'hui Battentin, lieu-dit près de Bulle.

² Vaulruz.

³ Pour « minime ».

⁴ Jugerum : mesure de surface équivalente, d'après Du Cange, à ce qu'un bœuf pouvait labourer en un jour.

⁵ Le premier s est rond, et lié au t par un trait deux fois incurvé.

⁶ Girard I de Faucigny, évêque de Lausanne. D'après Gremaud, *op. cit.*, p. 7, il est mentionné pour la première fois en 1111 et pour la dernière en 1125, mais il aurait été évêque dès 1103.

⁷ Personnage peut-être originaire de la partie alémannique de la vallée.

⁸ Probablement Crissier, dans le district de Lausanne.

⁹ Dans son *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières* (*Arch. de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, t. IX, p. 359), M. N. Peissard dit qu'à l'occasion de la fondation du prieuré de Rougemont par le comte de Gruyère, Guillaume de Corbières donna au nouvel établissement son alleu de Moscausa, et il indique comme époque de la fondation du prieuré le pontificat de Grégoire VII, soit 1073-1085. Quelques pages plus haut, à propos de la généalogie de la famille de Corbières, il met à côté du nom de Guillaume cette même date de 1073-1085, ce que M. Hubert de Vevey, dans son article intitulé *La Maison de Corbières* (*Manuel général pour servir à l'histoire de la Suisse*, t. III, p. 233), copie et glose ainsi : « Le premier membre connu de cette famille est Guillaume I... cité de 1073 à 1085. » Or Guillaume I^{er} n'est pas cité de 1073 à 1085, mais simplement cité à

de alodio quod in moscausa¹ habuit. E² constantinus friolz tres mealz³ cum /₂₀ apendiciis suis quas habuit in reublo⁴. Et allo totidem. & Valterius laudante socru sua totidem. Boso & constantinus cum sua generatione totidem. cum /₂₁ apendiciis suis. Et durandus griuelz unum meal & dimidium., Omnes isti predictae ecclesie sancti nicholai tam dederunt quam vendiderunt., Willelmus⁵ comes. & Wido /₂₂ conparti-

une date inconnue, entre 1073 et 1085. Mais cela même demande confirmation. La pancarte de Rougemont ne donne pas les dates des différentes donations dont le prieuré fut l'objet : nous savons que ces donations sont antérieures à 1115, et postérieures à 1073, c'est tout. Il est cependant permis de supposer que ces donations sont placées dans la charte de 1115 par ordre chronologique : ce qui confirmerait cette hypothèse, ce sont les « deinde », les « postea » qui séparent les différentes mentions des actes ; et puis l'on commence à parler de chevaliers partant pour les Croisades — ce qui n'a pu avoir lieu avant 1095 — et puis l'on voit apparaître aussi l'évêque Giraldus : or c'est après deux de ces mentions qu'est cité Guillaume de Corbières, ce qui permettrait peut-être de supposer qu'il fit sa donation après 1095, et non pas entre 1073 et 1085.

¹ Pâturage appelé aujourd'hui la Verda, au N. de Rougemont, à l'extrémité de la vallée de Vert-Champ.

² Pour « et ».

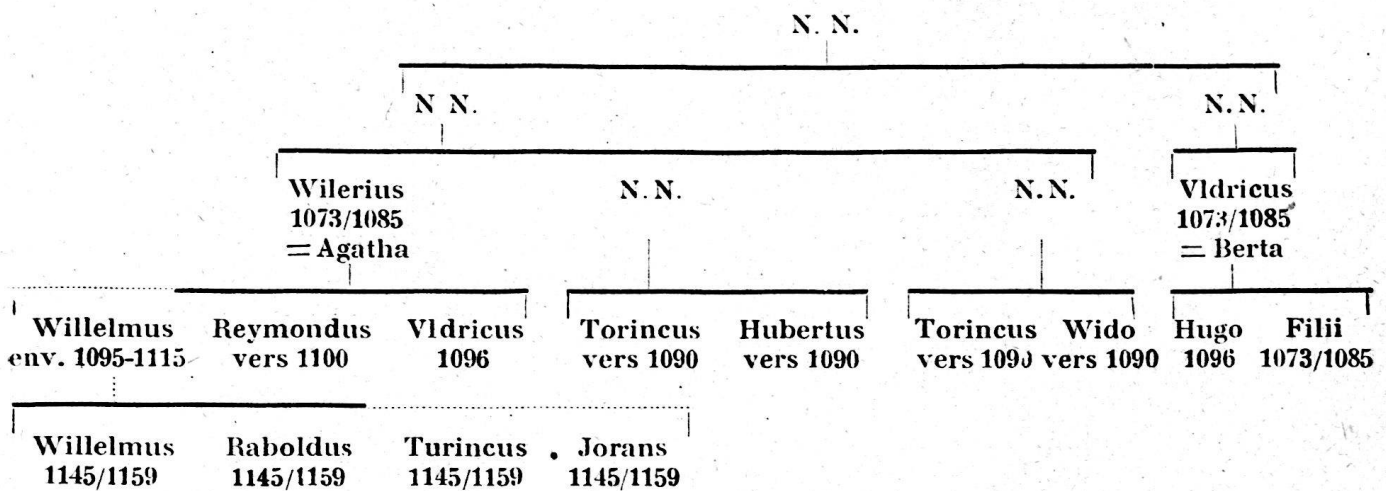
³ Muids, du lat. « modios ».

⁴ Mont Rübli actuel. Il est à noter — c'est d'ailleurs la remarque que fait Jaccard dans son *Essai de toponymie*, — que le chalet au pied de cette sommité se nomme encore Rubloz : Rübli n'est selon toutes probabilités qu'une étymologie populaire.

⁵ Il se pose ici une question extrêmement délicate, et que Hisely n'a pas eu à étudier, le notaire du vidimus de 1500 ayant par sa transcription fautive supprimé le problème. Qui est ce comes Willelmus ? Est-il identique au comes Wilerius cité en commençant ? Il est difficile de se prononcer ; notons toutefois que les deux prénoms sont complètement distincts : « Willelmus » vient en effet de « Willahelm », nom formé du radical « Wila » et du suffixe « -helma » (Förstemann, *Altdeutsches namenbuch*, pp. 1601-1602), tandis que « Wilerius » est une latinisation du prénom germanique « Wiliachar » (Förstemann, *op. cit.*, pp. 1600-1601) ou « Wilihari ». Peut-on supposer une confusion des deux noms, de même que Girardus (« Gairhard ») a été bien souvent confondu avec Giraldus (« Gairwald ») ? C'est peu probable, car les raisons phonétiques qui peuvent expliquer la seconde confusion ne pourraient servir à expliquer la première. — Quoi qu'il en soit, Willelmus vivait en 1115, puisqu'il figure parmi les témoins de la pancarte — c'est là un fait précis qu'aurait pu relever l'auteur de la généalogie des comtes de Gruyère (*Genealogisches Handbuch zur Schweizer Geschichte*, I, 35, p. 88) — et

ceps eius. decimam de grossa petra¹ iam sepe dicto sancto pro animabus sui suorumque parentum deuote dederunt., Walfredus quicquid alodii habuit /₂₃ a perausa. & aldulfus cum fratre suo adalberto alodium quod habuerunt in castello.

d'autre part vivait vers 1080 un comte Wilerius qui était marié et qui avait des enfants : en 1096, son fils Uldricus, chanoine de Lausanne, partit pour la croisade — par conséquent, à ce moment-là, le comte Wilerius devait avoir un certain âge : de quarante à quarante-cinq ans au moins. Est-ce bien lui, dès lors, qui, sous un nom différent, figure comme témoin dans la charte de Rougemont, vingt ans plus tard, en 1115 ? Si l'on y réfléchit, la chose ne paraît pas très certaine. En 1136, d'autre part, le monastère d'Humilimont compte parmi ses fondateurs Willelmus, comte de Gruyère, qui disparaît vers le milieu du XII^{me} siècle (Hisely dit vers 1157). Est-il le même que le Willelmus de vingt ans plus tôt, de 1115 ? Si oui, il devait être le même aussi que le Willelmus comes — ce mot de comes, si l'on admet l'hypothèse de l'ordre chronologique des faits dans la pancarte, peut s'expliquer comme une adjonction due au scribe de 1115, puisque le comte Wilerius apparaît encore dans la suite (lignes 24 et 27) — qui cède au prieuré, à l'époque de la croisade, sa part de la dime de Grossa petra ? L'écart entre 1096 et 1157 environ pourrait sembler un peu considérable : dès lors il serait permis de songer — ce n'est d'ailleurs, je le répète, qu'une hypothèse — à une généalogie telle que celle-ci :



Il faut ajouter qu'il n'y a pas de preuves certaines que Reymondus ait jamais été comte. — Dans son tableau généalogique, Hisely fait d'étranges confusions, et fait gratuitement, des deux Torincus, d'Hubertus et de Wido, des neveux par alliance de Wilerius.

¹ Il n'existe à ma connaissance actuellement qu'un lieu-dit appelé « Grosse Pierre » : à Oppens (Vaud). Il est assez douteux cependant que la charte veuille parler de cet endroit-là.

& a ungrin ¹ ad predictum locum contulerunt., Lambertus de elz ² lo prael & cro^usum ad se pertinentibus & scabellum ³ uinee in clauso de balgeie ⁴ laudantibus filiis suis per manum Wileri comitis. Deinde uero uldricus comitis filius Willerij. /₂₅ lausanensis ecclesie canonicus. iturus iherosolimam medietatem ecclesie ⁵ de oiz ⁶. & dimidiam eiusdem ecclesie ⁵

¹ Actuellement l'Hongrin, qui débouche dans la Sarine entre Montbovon et Albeuve.

² On trouve des graphies semblables dans d'autres documents. Cf. par exemple « Amedeus de Els », vers 1197 (*MDSR*, t. XXII, p. 26) ; « Vldricus faber de euz », dans un acte de 1227 concernant Rodolphe le jeune, fils du comte Rodolphe de Gruyère (*MDSR*, t. VI ; *Cartulaire de Lausanne*, p. 175) ; « Torencus de euez », dans un acte de 1227 aussi (*MDSR*, t. VI, p. 178). « Elz » de 1115 et « Eus » de 1227 désignent-ils la même localité ? La phonétique n'y voit aucun inconvénient, mais l'identification de « Elz » n'en est pas simplifiée. A la rigueur, « elz » pourrait représenter « oiz » : le *l* pouvait en effet n'être pas prononcé — cf. par exemple le mot « mealz = modios », où le *l* n'est pas étymologique mais est une simple graphie → et si l'on admet que « oi » était déjà prononcé « éi » — étape par laquelle « oi » a dû passer pour arriver au moderne « é = œx », — le *é* de « elz », à la rigueur, pouvait représenter ce « éi » ou ce « éi » : mais il resterait à expliquer pourquoi on a « oiz » partout ailleurs, et « elz » une fois seulement. — Une autre solution, ce serait d'identifier « Elz » avec « Enney » (En-ey), dont les formes anciennes données par Jaccard (*Essai de toponymie*, p. 148) sont : Eiz, 1224 ; Heyz, 1254 ; Eys, 1388. Le passage de « euz » à « eiz » s'expliquerait peut-être comme une sorte d'assimilation.

³ D'après Du Cange, mesure de surface équivalente à ce qui pouvait être cultivé en un jour.

⁴ Peut-être Bougy-Saint-Martin ou Bougy-Villars, près d'Aubonne, où l'abbaye de Romainmôtiers avait aussi des vignes ; peut-être encore Baugy, hameau de la commune de Montreux : mais si l'on se base sur les formes anciennes données par Jaccard, cette dernière identification paraît moins probable.

⁵ Le *e* initial est une « e caudata ».

⁶ Il est à remarquer que la forme de ce mot est toujours « oiz », et jamais Oyz, Oit, Oix ou Oyez, comme l'imprime Hisely. — Qu'il y ait dans ce « oiz » un nom de personne, cela est fort possible, et même probable : personne ne doute plus de l'importance des noms de personnes dans les questions de toponymie. Mais lorsqu'il s'agit de savoir quel est ce nom propre, cela devient plus délicat. Pour arriver à « oiz », en effet, il faut à l'étymon un *o* suivi d'un groupe consonantique tel qu'il puisse dégager un *y* en avant. Ces conditions sont remplies par le nom « Otius », que donne le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* (Mottaz), p. 371 ; mais elles sont remplies égale-

aduocatiam laudante & concedente Giraldo lausanensis episcopo. /²⁶ beato Nicholao rubei montis donauit. Anselmus presbiter ubicumque hereditatis habebat. beati Nicholao de rogemot ¹ pro ipso deo /²⁷ cambierunt., Sepe nominatus comes Wilerius dedit terram quam tenebat martinus delsuc ² uxore

ment par quantité d'autres noms, tels que « Auscus » (De Vit, *Onomasticon*, t. I, p. 627; « Auxius » (*id.*, t. IV, p. 635); « Auscius » (*id.*, p. 627); « Autius » (*id.*, p. 632); « Oscus » (*id.*, t. IV, p. 838); « Oscius » (*id.*, *ibid.*); « Osius » ou « Hosius » (*id.*, t. III, p. 436). Il n'est pas même certain que « oiz » soit d'origine latine: il peut fort bien représenter un prénom germanique tel que « Osco » — donné par Förstemann (*Altdeutsches namenbuch*, p. 5) avec un point d'interrogation, il est vrai — ou bien l'hypocoristique « Osico » ou « Hozico » (Förstemann, p. 354). — La forme de 1115, bref, n'est pas suffisamment ancienne pour qu'on puisse pousser les déductions plus loin: nous sommes, et nous resterons sans aucun doute dans l'incertitude, quant à l'étymologie exacte de Oex.

Une question secondaire se pose ici, à savoir à quoi le colon ou le seigneur qui s'est appelé quelque chose comme Otius ou Osico — peu importe — a donné son nom tout d'abord. Malgré ce qui m'a été dit, malgré la remarque qui m'a été faite que les noms de comtés ou de pays, au moyen âge, viennent des noms de châteaux, je ne puis me résoudre à croire que cet Otius(?) ait donné son nom au château tout d'abord. La charte de 1115, en effet, lorsqu'il s'agit — autant du moins qu'on peut s'en rendre compte — de « Château d'Oex », écrit « Castel », « Castellum », simplement. « Oiz », pour le scribe, semble avoir eu, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, une signification plus étendue; il parle à deux reprises de la « vallis oiz »; il parle aussi de l'« ecclesia de oiz » — seule église paroissiale de la contrée, il faut le remarquer. — Pour trouver un « Castrum de Heiz », il faut attendre une soixantaine d'années — ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'on n'ait pas employé cette expression plus tôt, — jusqu'en 1171 (date mentionnée par Gauchat, *Gibt es Mundartgrenzen ?; Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CXI, p. 402). Et une charte de 1438 (Cf. *Geschichtsforscher*, t. II, p. 236 et Hisely, *Monuments*, t. 23, p. 13) mentionne elle aussi que l'on parlait de « curatus de oyes » bien avant que de « curatus castris de oyes ». Cela, en un mot, permettrait de supposer que l'on dit tout d'abord « pays d'Otius (?) » et qu'ensuite seulement, pour désigner le château qui se trouvait dans la contrée, on parla de « château d'Otius (?) ».

¹ Rougemont.

² Le fait de la liaison fréquente de l'article avec le nom propre qui suit, dans cette charte — deperausa (l. 11), dela ransoneri (l. 28), derogemot (l. 26) — permettrait peut-être de lire « del suc », et d'identifier alors ce « suc » avec Lessoc, dont les formes anciennes données par Jaccard (*Essai de toponymie*, p. 230), sont Lessoz, 1231; a les soz, 1237 (*MDSR*, t. VI, p. 242); Lessot, 1352.

sua laudante agatha cum filiis suis. Et filius eius /²⁸ Reimondus ¹ dedit terram quam rodulfus tenebat de la rasoneri ² cum omnibus appendiciis suis. & uineas quas habebat accrisei & in luins ³ & consuetudines /²⁹ earum. His beneficiis collatis. & post conferendis. Giraldus ⁴ lausanensis episcopus ⁵. & Boso ⁶ bone memorie auguste episcopus. pacem bannierunt. /³⁰ Insuper a sancta ecclesia & a regno celorum eliminantes & anathematizantes omnes predictis rebus usque ad quatuor nummos aliquid subtraentes /³¹ uel in ibi deo seruientes inquietantes. usque ad emendationem cum satisfacione ⁷. Reflecta est hec carta anno dominice incarnationis. Ml. /³²

¹ J'insiste ici encore sur le fait qu'aucun document ne permet, ainsi que le veut Hisely, de voir en Reymondus un comte de Gruyère qui aurait vécu de 1115 aux alentours de 1136.

² Village actuel de Rossinières. — « De la rasoneri » est écrit par la même main, en dessus de « cum omnibus ».

³ Localité du district de Rolle ; l'orthographe du nom n'a pas changé.

⁴ Schmidt, dans son *Histoire du diocèse de Lausanne* (Mémorial de Fribourg, 1858, p. 379 sqq.), se basant sur le fait que Giraldus, évêque de Lausanne, prêta serment d'obéissance à Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne et administrateur de l'Eglise de Besançon, en 1107 (Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 140), et constatant d'autre part que son prédécesseur, Conon de Fénis, vivait encore en 1103, place le commencement de l'épiscopat de Girard de Faucigny en 1106. Il paraît dès lors singulier que, d'après notre chartre, l'évêque Girard ait pu, comme il l'est dit à la ligne 25, permettre au chanoine Uldricus « partant pour Jérusalem », de donner au prieuré de Rougemont la moitié de l'église d'Oex. De deux choses l'une : ou bien il faut assigner au commencement de l'épiscopat de Girard une date antérieure à la première croisade, antérieure à 1096 par conséquent, ou bien alors il faut entendre par « iturus iherosolimam » non point le départ pour la croisade, mais un simple pèlerinage accompli par le chanoine Uldricus vers 1110.

⁵ Le s final est un s rond.

⁶ Cf. J.-A. Duc, *Histoire de l'Eglise d'Aoste*, t. I, pp. 322-346. C'est l'évêque Boson II, peut-être d'origine valaisanne, prévôt de Saint-Pierre à Genève. Il aurait été élu vers 1093 et vivait encore en 1113. Son successeur, Boson III, fut élu en 1115, et Duc se base sur l'expression « bone memorie » de notre document pour placer la mort de Boson II vers 1114.

⁷ Au lieu de « satisfacione ».

C. X. V. dominica octava ¹ pentecosten ² coram testibus Domno Giraldo lausanensi episcopo. Oudolrico ³. Æmmerado ⁴. Amaldrico ⁵. /₃₃ Willelmo comite. Willelmo dardel. Turinco de broc ⁶. Laberto de pringiei ⁷. Nantelmo de roda ⁸. Turinco /₃₄ despaniei ⁹. Et confirmata est sigillo domni. Giraldi lausanensis episcopi. rogante Xpistiano ¹⁰ priore ecclesie rubei montis.,

Au verso, au bas du parchemin, la mention : rubei montis.

¹ Au lieu de « octava ».

² Le scribe avait écrit tout d'abord « pesitecosten », puis il a gratté la partie supérieure du *s*; de ce fait le premier *n* du mot a conservé des angles — principalement l'angle gauche — plus droits que les autres *n* de la charte.

³ Si l'on fait pour cet Oudolricus un raisonnement identique à celui que fait M. M. Reymond pour les deux personnages qui suivent, il est permis de supposer que nous avons là un dignitaire de l'église cathédrale de Lausanne; peut-être est-ce — ce n'est là qu'une hypothèse basée uniquement sur une similitude de prénoms — Vldricus de Gruyères, chanoine de Lausanne, le même qui était allé à Jérusalem.

⁴ Cf. *MDSR*, 2^{me} série, t. VIII; M. Reymond, *Les dignitaires de l'Eglise Notre-Dame de Lausanne*, p. 320: « Chanoine 1115, doyen de Vevey 1127 et 1168... On suppose qu'il appartenait à la famille de Blonay, mais on n'en a pas la preuve. »

⁵ Cf. *id.*, *ibid.*, p. 256: « Le personnage qui en 1115 signe avant le Comte de Gruyère... est sûrement un haut dignitaire ecclésiastique, probablement un doyen comme Ermenrad. C'est sans doute le doyen qui assiste à la fondation des abbayes du lac de Joux en 1126 (*MDSR*, XIX, 566) et de Hautcrêt en 1134 (*C[artulaire] Hautcrêt*, I).

⁶ Broc, village de la Gruyère. — Il ne serait pas absolument impossible que ce Turincus de Broc ne soit pas l'un des deux Turincus, neveux du comte Wilerius, mentionnés plus haut.

⁷ Actuellement Pringy, près de Gruyères. — Il a existé en effet au moyen âge une famille de Pringy, dont quelques membres — Uldricus, cité de 1231 à 1238; Raynaldus, cité de 1170 environ à 1238 — sont titrés de « milites », tandis que d'autres — Valterus en 1238, Johannis, cité en 1307 et mort avant 1341 — portent le titre de « domicelli ».

⁸ Selon toutes probabilités Riaz, appelé aussi Rotauilla et Rota in Ogo.

⁹ Epagny, près de Gruyères.

¹⁰ A lire évidemment « Christiano ». — C'est le second prieur de Rougemont cité dans ce texte, le premier étant Iohannis (ligne 14).

Sceau pendant, attaché à une double bande de parchemin. Le sceau est ovale, en cire naturelle, avec au centre une figure d'évêque crossé. Autour, comme légende : GIROLD' LAVSANNÆ EPISCOP'.

APPENDICE

Traduction française de la charte.

Qu'il soit connu de tous les hommes, tant absents que présents, qu'alors que le pape Hildebrand était à la tête de la sainte église romaine, que régnait le roi Henri et que l'évêque Burcardus¹ était évêque de Lausanne, le comte Wilerius, sa femme Agatha et ses enfants, ainsi qu'Uldricus, fils de l'oncle du comte, sa femme Berta et ses enfants, donnèrent l'endroit désert — librement, avec tous droits, sans réserves — qui est situé entre les deux cours d'eau qui s'appellent Flendruz, à Dieu et à saint Pierre de l'église de Cluny, avec un homme du nom de Walterus de Castel. [C'est] dans ce lieu [que fut] construite en l'honneur de Dieu l'église de saint Nicolas confesseur du Christ, dont les habitants voulurent célébrer le grand souvenir. Ensuite le même comte, divinement inspiré, donna à l'établissement cité plus haut tout ce qui croissait ou pouvait croître, en dîmes, de l'autre côté de l'un des cours d'eau nommés, dans la partie qui est limitrophe des Alamannes. Ensuite Uldricus déjà cité donna à la même église tout ce qu'il possédait en fait de dîmes dans la même vallée. Puis son fils Hugo, partant pour Jérusalem, donna la moitié de l'église qui s'appelle Oex. Ensuite quelques personnes de différents endroits, connaissant la réputation de piété des

¹ Les noms de personnes sont en général conservés tels quels ; les noms de lieux, au contraire, seront cités sous leur forme française.

habitants du prieuré, et désirant avoir part aux mérites de leurs travaux et de leurs prières, donnèrent en offrande à Dieu et à saint Nicolas les dîmes qu'elles possédaient dans la même vallée d'Oex. Et voici les noms de ceux qui comblèrent l'église de leurs bienfaits : Turincus et Hubertus, neveux du comte précité, donnèrent la dîme qu'ils possédaient ; un autre Turincus, et Wido, neveux [du même comte], donnèrent également la dîme qu'ils possédaient à la Perrausaz ; Recho de Grandvillars, vice-seigneur, donna la dîme qu'il tenait du comte ; Truoldus de Grandvillars et ses frères donnèrent aussi la dîme qu'ils avaient, moins la montagne. Redboldus de Manguens, partant pour Jérusalem, donna tout ce qu'il possédait en alleu dans le même endroit, à Battentin et à Vaulruz, ajoutant quelques-uns de ses serfs¹ de l'un et l'autre sexe, qui furent achetés par notre prieur dom Johannis pour CV sols. Ensuite d'autres propriétaires, que nous ne pouvons énumérer, de dîmes de moindre importance, donnèrent ensemble X arpents. Les témoins sont : Willelmus, Wido, Liefredus, Falco, Emmo, Hugo et Nantelmus. Comme un long espace de temps a pour effet d'effacer le souvenir de ce qui s'est passé, nous avons pris soin de rappeler par cette charte, tant aux hommes présents qu'à ceux qui viendront, que le comte susnommé donna à l'église saint Nicolas de Rougemont la dîme qu'il possédait dans la vallée d'Oex, avec le consentement de tous ses fils et l'approbation de Giraldus, évêque de Lausanne, siégeant en chapitre, en la présence du prêtre Oucilinus. Oudricus l'Allemand, pour le salut de son âme, donna la vigne qu'il possédait à Crissier. Willelmus de Corbières fit de même pour l'alleu qu'il avait à la Mocausaz. Et Constantin Friolz [donna] trois muids, et ce qui

¹ « Familia » a un sens très vague : il ne me semble en tout cas pas possible de croire que dans la famille de Redboldus, qui a l'air d'être un seigneur, il y ait eu des serfs.

allait avec¹, qu'il avait au Rübli. Et Allo [donna] autant, de même que Walterius avec l'approbation de sa belle-mère. Boso et Constantin avec sa famille [en donnèrent] autant, avec les adjonctions ordinaires. Et Durandus Grivelz [donna] un muids et demi. Tous ceux qui viennent d'être cités donnèrent ou vendirent à la prédite église de saint Nicolas. Le comte Willelmus et son compartionnaire donnèrent pieusement au dit saint leur dîme de Grosse Pierre, pour leurs âmes et celles des leurs. Walfredus [donna] tout l'alleu qu'il avait à la Perrausaz, et Aldulfus et son frère Adalbertus donnèrent au monastère l'alleu qu'ils avaient à Château d'Oex et près de l'Hongrin. Lambertus d'Enney (?) [donna] le pré et le creux qui lui appartenaient, et un journal de vigne dans le clos de Bougy, avec l'approbation de ses fils, par l'entremise du comte Wilerius. Ensuite Uldricus, fils du comte Willerius, chanoine de l'église de Lausanne, partant pour Jérusalem, donna la moitié de l'église d'Oex et la moitié de l'avouerie de celle-ci, avec l'approbation et le consentement de Giraldus, évêque de Lausanne, à saint Nicolas de Rougemont. Le prêtre Anselme échangea² tout ce qu'il avait eu en héritage, en l'honneur de Dieu, pour saint Nicolas de Rougemont. Le comte Wilerius, souvent nommé, avec le consentement de son épouse Agatha et celui de ses fils, donna la terre que tenait Martinus Delsuc. Et son fils Reymondus donna la terre que tenait Rodulfus de Rossinières, avec toutes ses dépendances, ainsi que les vignes qu'il possédait à Crissier et à Luins et tous les droits [qui y étaient rattachés]. Après que ces donations furent faites et qu'elles auront été faites, Giradus, évêque de Lausanne, et Boson de bonne mémoire,

¹ Peut-être des chapons, ou autres redevances du même genre.

² Le texte latin a « cambierunt », un pluriel : il ne peut se comprendre qu'en admettant une faute d'un copiste qui a peut-être oublié de mentionner un second bienfaiteur.

évêque d'Aoste, les confirmèrent pour qu'elles soient pacifiquement possédées, excluant de la Sainte Eglise et du royaume des cieux et anathématisant de plus tous ceux qui soustrairaient des bienfaits précités ne serait-ce que quatre sols, ou qui inquiéteraient les serviteurs de Dieu, [cela] jusqu'à leur amendement et [jusqu'à ce qu'ils aient] réparé leurs torts. Cette charte a été revue l'an du Seigneur MCXV, le huitième dimanche après la Pentecôte, par devant les témoins : Monseigneur Giraldus, évêque de Lausanne ; Oudolicus ; Æmmeradus ; Amaldricus ; Willelmus, comte ; Willelmus Dardel ; Turincus de Broc ; Labertus de Pringy ; Nantelmus de Riaz ; Turincus d'Epagny. Et [elle fut] confirmée par le sceau de monseigneur Giraldus, évêque de Lausanne, à la prière de Christianus, prieur de l'église de Rougemont.

BAUX A FERME D'AUTREFOIS

Nous connaissons mal les conditions de l'agriculture autrefois ; personne n'a songé à les noter pour la postérité et nous sommes réduits à de trop brèves et de trop rares indications. Il faut les relever quand on les rencontre ; elles jettent parfois quelque lumière sur la vie de nos aïeux.

Il y a aux Archives cantonales dans la collection des minutes des notaires deux registres du notaire Michel Frossard qui vécut à Moudon à la fin du XV^{me} et au début du XVI^{me} siècle. Comme les paysans — et souvent les citadins — ne savaient pas écrire, on passait devant notaire des actes et des conventions que l'on fait aujourd'hui directement entre contractants. C'est ainsi que l'on trouve dans ces registres plusieurs baux à ferme. Voici le résumé de l'un ¹ :

¹ A. C. V., notaires, min. Frossard, petit cahier, f^o XII, 18 mai 1499.